

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AS129

présenté par

Mme Fiat, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Ruffin, Mme Panot, M. Mélenchon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Lachaud, M. Coquerel, M. Corbière, M. Bernalicis, Mme Autain, Mme Obono, M. Larive, M. Prud'homme et Mme Taurine

ARTICLE 42

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'information évaluant l'impact sur les finances sociales qu'aurait l'élargissement du dispositif prévu au II à l'ensemble des infections sexuellement transmissibles et aux hépatites virales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons l'élargissement de la prise en charge du dépistage gratuite et sans ordonnance non seulement au VIH, mais aussi aux hépatites virales et à l'ensemble des infections sexuellement transmissibles.

La lutte contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles est un enjeu de santé publique majeur, dont la responsabilité appartient à l'État selon l'article L3121-1 du Code de la santé publique.

Certaines IST ont connu ces dernières années des croissances extrêmement rapides : ainsi, en 2019, les infections à gonocoque ont progressé de 21 %, et celles à chlamydia de 29 %. Ces augmentations sont préoccupantes car bon nombre de ces infections sont asymptomatiques et peuvent conduire, si elles ne sont pas dépistées et donc traitées, à des complications pour les personnes infectées. De plus, des progressions aussi rapides font craindre l'apparition de mutations entraînant leur résistance aux antibiotiques, comme cela est déjà le cas pour certaines infections à gonocoques.

En complément des campagnes d'information et de prévention en santé sexuelle, aujourd'hui largement insuffisantes, le dépistage à intervalle régulière de toute personne active sexuellement est la seule solution pour enrayer ces progressions.

C'est d'ailleurs grâce à l'augmentation des dépistages de syphilis (+22 % en 2019), notamment chez les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, que l'on a pu connaître une baisse des transmissions après plusieurs années de hausse continue.

Le nombre et les moyens insuffisants des CEGIDD ne permet de loin pas de réaliser cet objectif. L'État doit donc tout faire pour faciliter l'accès au dépistage et créer une véritable culture de la santé sexuelle en France : la prise en charge gratuite et sans ordonnance du dépistage des IST serait un pas considérable dans cette direction.